068-226800019-20100430-0000005363-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi: 05/05/2010

Réception par le Prefet : 05/05/2010

Publication: 07/05/2010

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée





Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP 2010-6-4-5

Séance du vendredi 30 avril 2010

COMMUNICATION

LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE DE L'HABITAT ET LA GESTION DES CREDITS DELEGUES PAR L'ETAT AU TITRE DES AIDES A LA PIERRE

BILAN 2009

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG 2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Donne acte au Président du Conseil Général de sa communication relative au bilan 2009 de la politique départementale de l'habitat et la gestion des crédits délégués par l'Etat au titre des aides à la pierre

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté voix contre abstentions





L'activité Habitat du Département du Haut-Rhin 2009



SOMMAIRE

- 1 Financements sur fonds propres de la politique de l'Habitat sur l'ensemble du territoire départemental
- 2 Financements de la politique de l'Habitat sur le territoire de compétence du Département délégataire des aides à la pierre
 - 2.1 L'accession aidée à la propriété en 2009 : une année de mise en oeuvre du Pass-Foncier®
 - 2.2 Interventions sur le parc public

La production locative publique

Les opérations d'amélioration engagées

À retenir pour le parc public...

2.3 - Interventions sur le parc privé

Le développement de l'offre à loyers maîtrisés

Les dispositifs en faveur des propriétaires occupants

La lutte contre l'habitat indigne et la vacance

À retenir pour le parc privé...

ÉLÉMENTS DE CADRAGE DE l'ÉTUDE :

Le Département du Haut-Rhin, avec l'appui de l'Observatoire de l'Habitat du Haut-Rhin, a réalisé en 2009 un bilan des trois premières années de la délégation de compétence des aides à la pierre (2006-2008). Dans la continuité de ce document de synthèse, le Département a souhaité mettre en place un bilan annuel portant sur l'ensemble de son activité habitat. Le présent document a pour objectif de restituer de manière concise les interventions du Département du Haut-Rhin en 2009.

RAPPEL CONCERNANT LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE L'HABITAT :

Le Conseil Général intervient fortement dans le domaine du logement, préoccupation majeure des ménages haut-rhinois.

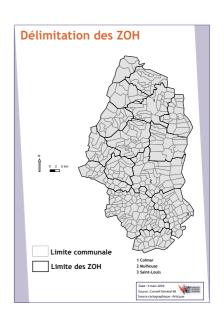
Les actions engagées reposent sur deux types de financement :

- Sur fonds propres : elles mettent en oeuvre les principes directeurs et les axes d'intervention de la politique départementale de l'habitat (Programme H221) ainsi que les opérations de renouvellement urbain dans les quartiers dégradés (Programme H223 ANRU).
- Sur crédits délégués : elles concernent les aides à la pierre dans le parc public (Programme H222-État) et dans le parc privé (Programme H224-ANAH).

Remarque méthodologique sur le zonage utilisé :

- 15 Zones d'Observation de l'Habitat (ZOH) composent le département du Haut-Rhin.
- Ce zonage prend en compte les caractéristiques des marchés locaux du logement.
- Il est compatible avec les périmètres des EPCI, des SCOT et des Territoires de Vie.

Ce zonage est aujourd'hui notamment utilisé par le Conseil Général, la DREAL, la DDT, l'ADIL/ODH 68, ...



1 - Financements sur fonds propres de la politique de l'Habitat sur l'ensemble du territoire départemental

	Fonds propres	Investissement		Fonctionnement
		Total	Détail	
Territoire de compétence du Département délégataire des aides à la pierre	4 237 918 €		Parc public: 2 106 800 € Parc privé: 149 741 € Pass-Foncier: 342 000 € Quartiers Innovants: 49 753 € ANRU Colmar: 18 400 €	400 579 €
Territoire de la CAMSA		1 170 645 €	Parc public : 446 200 € Parc privé : 14 925 € ANRU Mulhouse : 709 520 €	

Source: CG 68

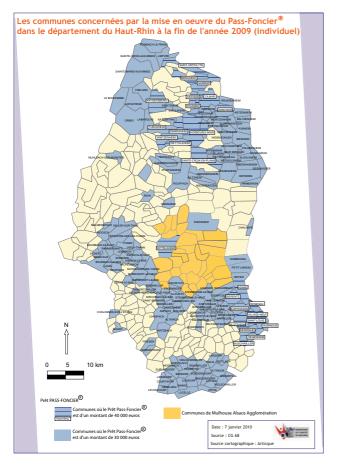
2 - Financements de la politique de l'Habitat sur le territoire de compétence du Département délégataire des aides à la pierre

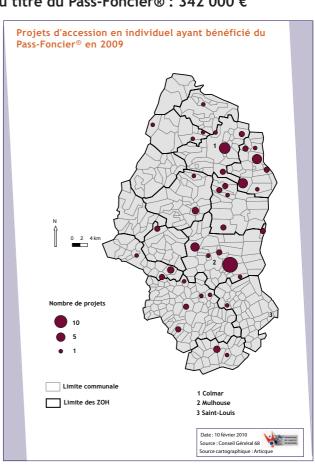
2.1 - L'accession aidée à la propriété en 2009 : une année de mise en oeuvre du Pass-Foncier®

Ce dispositif, outil de relance de l'accession sociale à la propriété, a été mis en place par le Département sur la base d'un partenariat étroit avec les communes ou EPCI et Action Logement (anciennement 1 % Logement). Le Conseil Général s'implique ainsi pour aider les ménages aux revenus modestes à accéder à la propriété en maison individuelle. Depuis le 1er janvier 2010, le dispositif est désormais ouvert au collectif.

En 2009, 95 dossiers ont été financés. La commune de Rixheim est celle où le nombre de Pass-Foncier® est le plus important (15 dossiers).

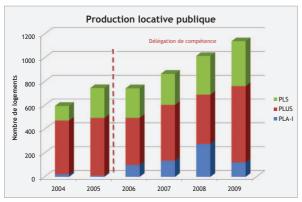
- Montant des subventions accordées en 2009 au titre du Pass-Foncier® : 342 000 €



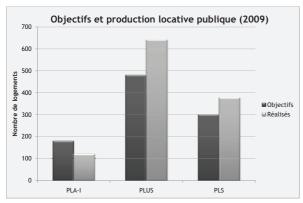


2.2 - Interventions sur le parc public

La production locative publique



Source: CG 68



Source: CG 68

Pour l'année 2009, les logements très sociaux (PLA-I) sont restés majoritairement financés dans les centres urbains, ou leurs communes limitrophes.

La couverture territoriale des logements financés en PLUS a continué de s'étendre par rapport aux années précedentes, notamment dans les communes autour de Colmar et de Mulhouse.

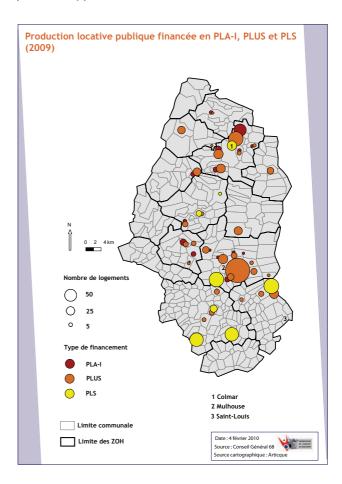
208 logements PLUS ont été financés dans la seule commune de Riedisheim, ce qui représente plus de 32 % du nombre total de logements financés dans cette catégorie sur l'ensemble du département du Haut-Rhin. Il convient cependant de préciser qu'il ne s'agit pas d'une offre nouvelle *stricto sensu* mais de financements liés à des ventes de patrimoine (logements occupés).

Quant aux PLS, les 70 logements financés à Seppois-le-Bas et Waldighoffen, et les 85 à Kembs concernent des structures d'hébergement collectif pour personnes âgées (EPHAD), résultant d'opérations importantes mais ponctuelles.

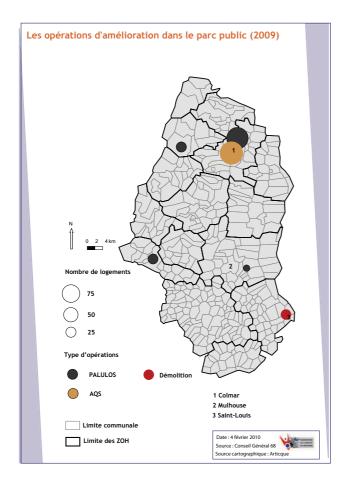
En 2009, la production locative publique a connu une augmentation de 12 % par rapport à 2008.

L'offre a vocation très sociale s'est nettement accrue sur les trois premières années de la délégation de compétence, passant de 99 logements en 2006 à 276 en 2008. Cette hausse était portée essentiellement par les résidences sociales (structures d'hébergement collectives). L'année 2009 a été marquée par une diminution en nombre de logements du financement très social en raison d'un recentrage vers les logements familiaux. Par rapport à 2008, le nombre de logement financés en PLA-I a baissé de 56,1 %, au profit d'une offre en PLUS qui a augmenté fortement sur la même période (+54,7 %). Les PLS ont également connu une progression assez conséquente (+ 16 % par rapport à 2008).

Le bilan 2009 est caractérisé par des objectifs largement dépassés pour la production financée en PLUS. C'est la première fois depuis la prise de responsabilité des aides à la pierre par le Conseil Général que les objectifs sont atteints pour ce type de financement.



Les opérations d'amélioration engagées



En 2009, la Prime à l'Amélioration des Logements à Usage Locatif et à Occupation Sociale (PALULOS) a porté sur 170 logements. Il s'agit de l'aide financière accordée aux organismes HLM et aux Sociétés d'économie mixte pour réaliser des travaux de rénovation de logements.

La PALULOS a connu une baisse très importante entre 2006 et 2008, passant respectivement de 360 à 114 logements. Un léger rebond est donc observé en 2009. Avec 111 logements concernés, c'est dans la commune de Colmar que la PALULOS a été majoritairement financée en 2009.

L'Amélioration de la Qualité de Service dans le logement social (AQS) est concentrée sur Colmar : 160 logements ont été concernés en 2009.

À retenir pour le parc public...

Au total, tous dispositifs confondus, ce sont 1 140 logements qui ont été financés, dont :

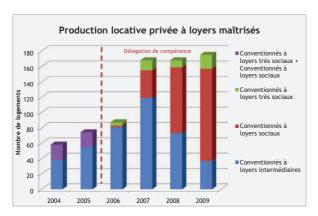
- 121 PLA-I
- 642 PLUS
- 377 PLS

Auxquels s'ajoutent:

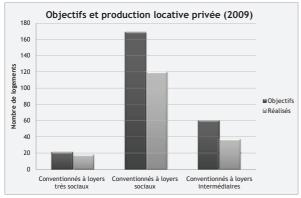
- 170 logements améliorés avec la PALULOS
- 160 AQS
- 20 démolitions
- 2 106 000 € de fonds propres
- 4 289 885 € de crédits délégués par l'État ont été attribués pour le financement du logement social dont les financements se répartissent ainsi :
- 1 815 000 € pour les PLA-I
- 2 265 174 € pour les PLUS
- 66 610 € pour la PALULOS
- 20 080 € pour la Maîtrise d'Oeuvre Urbaine Sociale (MOUS)
- 80 000 € pour l'AQS
- 43 021 € pour la démolition

2.3 - Interventions sur le parc privé

Le développement de l'offre à loyers maîtrisés



Source: CG 68



Source: CG 68

En 2009, la production locative à loyers très sociaux s'est sensiblement améliorée. Si le taux de réalisation pour l'année 2008 n'avait été que de 42,9 % de l'objectif annuel fixé, il est passé à plus de 85 % en 2009. Le nombre de logements est resté cependant limité à 18.

Le conventionnement social a continué de se développer, notamment dans le nord du département, et les objectifs ont été nettement relevés en 2009.

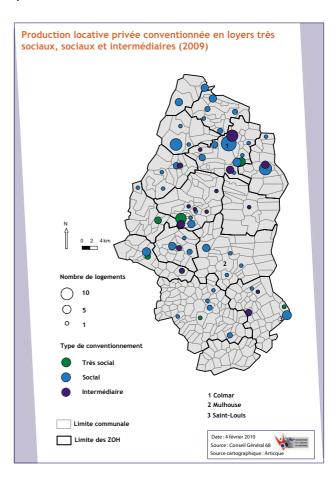
En contrepartie, la production de logements conventionnés à loyers intermédiaires a pratiquement été divisée par deux par rapport à 2008, suivant les objectifs fixés. Seuls 37 logements ont été financés en 2009 avec ce type de conventionnement, soit un taux de réalisation de 61,6 %.

Ces évolutions traduisent la politique du Département menée en matière d'habitat. Entre 2006 et 2009, la production de logements conventionnés a connu une hausse de plus de 98 %.

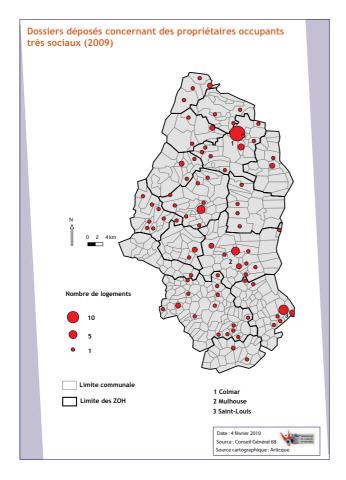
Dans le même temps, une redistribution importante des financements s'est opérée en direction des conventionnements à loyers sociaux. Le Conseil Général a clairement indiqué sa volonté de favoriser ce type de conventionnement afin d'affirmer plus encore la vocation sociale du parc privé.

Par conséquent, la production de logements à loyers intermédiaires a diminué sensiblement, au profit de logements à loyers sociaux : 3 logements seulement en 2006, contre 120 en 2009. Sur la même période, la production très sociale est passée de 4 logements à 18.

Pour 2009, des objectifs de 21 logements conventionnés très sociaux et 169 logements conventionnés sociaux avaient été fixés. Si l'objectif a été quasiment atteint pour la première catégorie, le taux de réalisation pour le conventionnement social a été de 71 %, en progression par rapport aux années précédentes.



Les dispositifs en faveur des propriétaires occupants



L'amélioration des conditions de logement pour les propriétaires occupants disposant de revenus modestes

La commune de Colmar est celle où le plus de dossiers ont été déposés par des propriétaires occupants. En 2009, 121 dossiers ont été traités sur l'ensemble du département, ce qui représente un chiffre presque similaire à ceux des années 2008 et 2007.

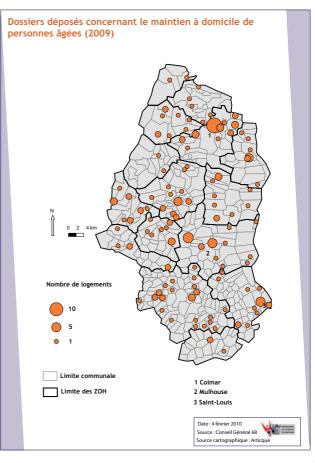
En revanche, une plus grande diffusion spatiale a été constatée. Une augmentation du nombre de dossiers a été observée dans les communes éloignées des grands centres, dans lesquelles la part des propriétaires occupants est proportionnellement plus importante qu'en ville.

Maintien à domicile des personnes âgées

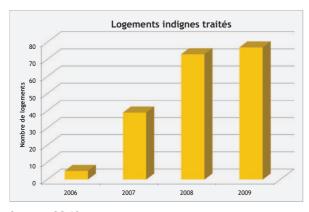
Le Département aide au maintien des personnes en perte d'autonomie, qu'elles vivent à domicile ou qu'elles soient accueillies dans un établissement.

Ces dernières années, les dossiers concernant le maintien à domicile de personnes âgées ont fortement augmenté, passant de 7 en 2006 à 109 en 2008. Avec 183 dossiers, l'année 2009 s'est incrite dans cette tendance. Cela représente une augmentation de près de 40 % par rapport à 2008.

Les demandes de maintien à domicile se sont nettement accrues en 2009 dans les territoires éloignées des grands centres urbains et où le vieillissement est plus accentué.



La lutte contre l'habitat indigne et la vacance



Source: CG 68



Source: CG 68

Le Département mène une politique de lutte contre l'habitat indigne, notamment à travers l'un de ses trois Programmes d'Intérêt Général (P. I. G.). Le nombre de logements indignes traités n'a cessé de progresser depuis 2006: 77 logements ont été concernés en 2009 (propriétaires occupants et propriétaires bailleurs), ce qui correspond aux objectifs annuels fixés (76 logements).

La lutte contre la vacance est également une priorité. Cependant, après le pic observé en 2007, et un niveau maintenu en 2008, 2009 a accusé une diminution du nombre de logements vacants remis sur le marché. Avec 92 logements, la baisse observée a été d'environ 36 % par rapport à 2008.

À retenir pour le parc privé...

Au total, tous dispositifs confondus, ce sont 175 logements qui ont été financés en 2009, dont :

- 18 logements conventionnés très sociaux
- 120 logements conventionnés sociaux
- 37 logements conventionnés intermédiaires

Et dont:

- 92 logements vacants remis sur le marché
- 75 logements indignes traités (propriétaires bailleurs)

De plus, 257 logements occupés par des propriétaires occupants ont été subventionnés

Cela représente 149 741 € de fonds propres

Les financements sur crédits délégués par l'État pour l'amélioration du parc privé ont atteint 4 332 548 €

Contact

Conseil Général du Haut-Rhin

Service Habitat et Solidarités Territoriales

9 rue Bruat 68006 Colmar

Tél. 03 89 30 65 98 Fax 03 89 21 93 46

habitat@cg68.fr



